

NOTE EXPLICATIVE,

En date du 9 mars 2009, la commune désignait Ideta pour que cette dernière mobilise ses moyens en vue de la recherche de crédits régionaux, européens et privés afférents à des projets permettant de développer des projets sur Bernissart.

Ladite délibération fixait à 3% HTVA les honoraires relatifs à cette mobilisation de moyens pour la recherche de crédits européens et régionaux ;

Dans ce cadre, Ideta a saisi l'opportunité budgétaire qui s'est présentée à elle afin d'obtenir des subsides relatifs à la valorisation des Marais d'Harchies .

Le projet introduit a été accepté par le Gouvernement wallon qui, dans son arrêté du 18 mai 2022 a accordé à Ideta un subside à travers le Plan de Relance Wallon pour la valorisation touristique des Marais d'Harchies pour un montant de 1.417.500,00 euros TVAC avec un taux de subvention à 100% ;

Seuls le montant des honoraires d'IDETA, chiffrés à 3% du montant des crédits perçus couvrant les frais engagés pour la recherche de crédits européens et régionaux seront à charge communale puisque les autres frais tels que l'assistance à maîtrise d'ouvrage, l'assistance suivi de chantier sont couverts par le subside ;

Ideta nous a donc adressé en date du 8 avril 2024 son devis de 42.525 euros TVAC qui seront facturés à la commune au fur et à mesure de la réception des crédits ;

Le projet est présenté par Ideta et il est demandé au conseil communal :

*D'approuver le projet de Valorisation touristique et environnemental du site des Marais d'Harchies mené par Ideta au montant de 1.417.500 €, financé à 100% par la région wallonne via un subside octroyé à l'intercommunale Ideta par l'arrêté du gouvernement wallon du 18 mai 2022 ;

*D'approuver le devis de 42.525 euros qui en découle remis par Ideta dans le cadre de la mobilisation de moyens pour la somme obtenue dans le cadre du Plan de relance wallon pour un montant de 1.417.500,00 euros TVAC.